



Ecrit par Echo du Mardi le 3 juillet 2020

Bernard Vergier réélu à la présidence de la CPME

Bernard Vergier, président de la CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises), vient d'être reconduit à l'unanimité dans ses fonctions par le conseil d'administration de l'organisation patronale vaclusienne qui dénombre environ 900 adhérents directs.

Dans le même temps, le CA a également désigné ses représentants au sein du bureau de la CPME 84 constitué de Christèle Coornaert (vice-présidente Services), Jean-Marie Puggioni (vice-président Artisanat), Laurent Bachas (vice-président Commerce), Patrick Filliere (vice-président Industrie), Diane Mallet (trésorière), Hervé Belmontet (secrétaire), Bruno Billy (vice-président délégué Services) et Jean-Marc Gruselle (vice-président délégué Commerce).

« L'équipe aura à cœur de poursuivre son engagement bénévole fourni dans l'intérêt collectif de nos entreprises et notre économie locale, explique la confédération patronal. L'objectif pour la CPME 84 sera d'amener un service collectif et individuel aux chefs d'entreprise adhérents toujours plus étoffé, en phase avec leurs besoins concrets et actuels ainsi que de continuer à assurer une représentation assidue dans l'ensemble des instances économiques, sociales et judiciaires. »

Réélu à la présidence de la CPME, Bernard Vergier devrait donc se représenter à nouveau à celle de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse dont les élections se tiendront en octobre prochain (voir article ci-dessus). Pour cela, il avait notamment reçu le soutien d'Alain Gargani, président de la CPME Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors de l'assemblée générale de la CPME 84 qui s'était tenue en mars dernier au Novotel Avignon-Nord à Sorgues. Une soirée où, faute d'avoir pu se déplacer en raison des prémices de la crise du Covid-19, François Asselin, président de la CPME nationale avait tenu à envoyer un message vidéo de soutien au président de sa section vaclusienne. « J'apporte mon soutien à la candidature de Bernard dont l'action est remarquable », avait-t-il alors expliqué.